



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2004

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/573)]

58/270. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990 et sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001,

Rappelant ses résolutions 57/280 et 57/282 du 20 décembre 2002,

Rappelant également ses résolutions 57/292 du 20 décembre 2002 et 57/311 du 18 juin 2003,

Réaffirmant les mandats respectifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination pour ce qui est du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹, les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et le rapport du Comité du programme et de la coordination³,

1. Réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

2. Réaffirme également l'article 153 de son règlement intérieur ;

3. Réaffirme en outre les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, ainsi que le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁵ ;

¹ A/58/6 (Introduction), A/58/6 (Sects. 1-35), A/58/6 (Sect. 13)/Add.1, A/58/6 (Sect. 14)/Rev.1, A/58/6 (Income sects. 1-3) et A/58/6/Corr.1. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/58/7 et Corr.1); et A/58/7/Add.13 (pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*).

³ *Ibid.*, Supplément n° 16 (A/58/16).

⁴ ST/SGB/2000/8.

⁵ ST/SGB/2003/7.

4. *Se félicite* que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹ ait été soumis en temps voulu ;

5. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination au sujet des textes explicatifs concernant les programmes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session³, sous réserve des dispositions de la présente résolution telles qu'elles sont prises en compte à l'annexe I ;

6. *Approuve* les textes explicatifs des programmes du chapitre 14 (Environnement) et du chapitre 24 (Droits de l'homme) tels qu'ils sont également présentés à l'annexe I ;

7. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les ressources affectées à des postes et les ressources non affectées à des postes figurant dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁶, sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

8. *Décide* que des taux de vacance de 5,5 p. 100 pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 3,8 p. 100 pour les postes d'agent des services généraux serviront de base pour le calcul du budget pour l'exercice biennal 2004-2005 ;

9. *Décide également* de maintenir la pratique actuelle consistant à réévaluer les coûts pour le prochain exercice biennal, sauf dans le cas du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) du projet de budget-programme ;

10. *Décide en outre* de revenir sur la question de la réévaluation des coûts à sa cinquante-neuvième session dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et, à ce propos, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ledit rapport des renseignements sur l'écart apparaissant dans les besoins projetés liés à la réévaluation des coûts découlant de l'inflation et de l'évolution des taux de change entre octobre 2003 et le moment de l'établissement de son rapport ;

11. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'examiner la méthode applicable à la réévaluation des coûts et de lui rendre compte de ses conclusions à sa cinquante-neuvième session, notamment en proposant le mécanisme le plus indiqué pour gérer les aspects de la méthode de réévaluation des coûts qui ont trait aux monnaies ;

12. *Prend note* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la notion de « gestion globale des effectifs » aux paragraphes 73 à 78 et 143 de son rapport⁶ ;

13. *Réaffirme* le paragraphe 35 de sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002 ;

14. *Prie* le Secrétaire général d'entreprendre, à titre expérimental, les transferts de postes qui seraient nécessaires pendant l'exercice biennal 2004-2005 afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités qu'elle est chargée d'exécuter, conformément aux principes suivants :

a) L'expérience sera limitée au transfert d'un maximum de 50 postes dans l'ensemble de l'Organisation ;

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/58/7 et Corr.1).

b) L'expérience n'entraînera aucun changement dans les politiques de gestion des ressources humaines de l'Organisation ;

c) Le projet de budget-programme reste le principal instrument dont dispose le Secrétaire général pour énoncer les besoins de l'Organisation en ressources et en personnel ;

d) Le pouvoir de transférer des postes n'empêche en aucun cas le Secrétaire général de demander des postes supplémentaires pendant la durée de l'expérience ;

e) L'expérience n'aura pas pour effet d'aggraver des taux de vacance de postes élevés dans les chapitres du budget ;

f) L'expérience ne s'applique pas aux services linguistiques ;

g) Les transferts d'un chapitre à l'autre ne seront effectués qu'une fois que toutes les possibilités d'utilisation des ressources disponibles dans les chapitres du budget qui profiteront du transfert auront été épuisées ;

h) L'expérience ne sera pas effectuée comme suite à des résolutions de l'Assemblée générale demandant l'application de décisions « dans les limites des ressources disponibles » ;

i) Il sera fait rapport à l'Assemblée générale dans le contexte des rapports annuels sur l'exécution du budget ;

j) Le Secrétaire général est prié d'informer périodiquement le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des mesures prises ;

15. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que l'expérience ne limite en aucune façon les possibilités de recruter des candidats extérieurs à des postes à toutes les classes ;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui rendre compte au cours de la reprise de sa cinquante-neuvième session des incidences de l'expérience au point de vue des politiques de gestion des ressources humaines ;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour qu'elle l'examine à sa soixantième session, un rapport d'ensemble sur l'état d'avancement de l'expérience ainsi que sur les enseignements tirés de celle-ci, portant sur les aspects suivants :

a) Incidences pour les dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation⁵ ;

b) Incidences supplémentaires éventuelles sur les politiques de gestion des ressources humaines ;

c) Difficultés rencontrées par le Secrétaire général dans l'exercice de la latitude qui lui est laissée par les résolutions 48/228 C et 50/214 de l'Assemblée générale, en date des 29 juillet 1994 et 23 décembre 1995, ainsi que par l'article 5.6 du règlement financier de l'Organisation⁵ ;

d) Mesures visant à éviter que cette politique ait des répercussions négatives sur les chapitres à taux de vacance de postes élevés ;

e) Développement des éléments demandés au paragraphe 35 de sa résolution 57/300 ;

f) Recommandations concernant l'application éventuelle de cette formule à la gestion future des effectifs ;

18. *Décide* que le tableau d'effectifs de chaque année de l'exercice biennal 2004-2005 sera celui qui figure à l'annexe II de la présente résolution ;

19. *Décide également*, nonobstant la proposition du Secrétaire général et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, d'approuver les nouveaux postes à financer au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005, tels qu'ils figurent à l'annexe III de la présente résolution ;

20. *Rappelle* les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300 et note à cet égard que le Secrétaire général propose dans son rapport sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁷ de créer deux postes, un de la classe P-5 et un de la classe P-4, pour le sous-programme 2, ainsi qu'un poste D-1 et un poste P-4 pour le sous-programme 3 du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, qui sont liés à l'exécution des décisions 3 et 4 exposées dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »⁸ ;

21. *Décide* de créer les postes susmentionnés comme il est indiqué à l'annexe III de la présente résolution ;

22. *Décide également* de revenir sur cette question dans le contexte des décisions que prendront les organes intergouvernementaux compétents sur les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300 ;

23. *Décide en outre* de reclasser à P-5 quatre postes de la classe P-4, dont un au chapitre 15 (Établissements humains), un au chapitre 17 (Contrôle international des drogues) et deux au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), et de reclasser à D-2 un poste D-1 au chapitre 30 (Contrôle interne) et au rang de sous-secrétaire général un poste D-2 au chapitre 27 (Aide humanitaire) ;

24. *Décide* d'approuver, comme indiqué à l'annexe IV à la présente résolution, les transformations de postes demandées par le Secrétaire général et recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'exception des deux postes, un poste P-4 et un poste P-3, dont la transformation avait été proposée du Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) ;

25. *Prie* le Secrétaire général de suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005, sauf pour le personnel des services de sûreté et de sécurité et les assistants d'édition (opérateurs de traitement de texte) dans les fonctions linguistiques, et de lui rendre compte des progrès accomplis et des effets de ces mesures dans le contexte de ses rapports sur l'exécution du budget ;

26. *Décide* de supprimer six postes d'agent des services généraux, dont trois au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et trois à la Commission économique pour l'Europe ;

27. *Décide également* de réduire encore de 3,2 millions de dollars des États-Unis le montant demandé au titre de la réinscription de crédits pour les services communs ;

28. *Décide en outre* de réduire de 2,5 millions de dollars le montant demandé au titre du personnel temporaire ;

⁷ A/58/569.

⁸ A/57/387 et Corr.1.

29. *Décide* que la réduction visée au paragraphe 28 ci-dessus ne s'appliquera pas au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) ;

30. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant demandé au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, comme indiqué au paragraphe 84 du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁶, décide en outre que les réductions pertinentes ne s'appliqueront pas aux opérations de sécurité, et invite le Secrétaire général à fournir des précisions au sujet des ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit dans le contexte de son premier rapport sur l'exécution du budget ;

31. *Prie* le Secrétaire général de mettre un terme au versement d'une indemnité de subsistance à un taux plus élevé à partir d'une certaine classe ;

32. *Décide* de réduire de 400 000 dollars le montant total affecté aux publications ;

33. *Décide également* de maintenir les crédits au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au niveau recommandé par le Secrétaire général ;

34. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 38 200 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), demandé au titre de l'établissement de documents du Comité exécutif sur les questions de stratégies communes ou à l'appui des travaux du Comité concernant des publications ayant trait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

35. *Décide* d'ouvrir un crédit de 78 500 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), demandé au titre du sous-programme 2 pour les consultants et experts ;

36. *Décide également* de reporter à une date ultérieure l'ouverture des crédits au titre du Corps commun d'inspection pour 2005 ;

37. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 1 858 600 dollars au titre des consultants et experts pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

38. *Décide* d'ouvrir un crédit de 56 731 900 dollars au titre du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal 2004-2005 ;

39. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant alloué aux centres d'information des Nations Unies ;

40. *Décide en outre* de reporter l'examen du crédit de 590 000 dollars demandé pour le système de secours du réseau de l'Office des Nations Unies à Genève jusqu'à ce que toutes les solutions possibles aient été examinées et qu'elle en ait été informée ;

41. *Décide* de réinscrire un montant de 105 200 dollars au chapitre 28 (Information), au titre des fournitures et accessoires pour les services de diffusion ;

42. *Rappelle* sa décision 57/579 du 20 décembre 2002, et prie le Secrétaire général de continuer à améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision ;

43. *Décide* d'examiner la proposition du Secrétaire général relative au transfert des secrétariats techniques des Cinquième et Sixième Commissions à sa cinquante-neuvième session afin de prendre une décision dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 ;

44. *Rappelle* sa résolution 57/24 du 19 novembre 2002, ainsi que l'article 5.6 et les critères énoncés à l'alinéa *a* de la règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le contexte de son premier rapport sur l'exécution du budget, des possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ;

45. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 5.6 et de la règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes ;

46. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'appliquer la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport d'étape sur les effets des investissements dans les technologies de l'information et des communications ;

47. *Prie en outre* le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui rendre compte à la reprise de sa cinquante-huitième session sur les possibilités d'en améliorer l'efficacité ;

48. *Prie* le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi et détaillé du programme ordinaire de coopération technique et de lui soumettre des propositions appropriées à sa cinquante-neuvième session ;

49. *Prie également* le Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-neuvième session une proposition concernant l'application progressive de l'article 20 du statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'en assurer l'application intégrale ;

50. *Prie en outre* le Secrétaire général de procéder, par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, à un examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, afin de réduire les besoins en personnel de ces bibliothèques sur la base des progrès technologiques dans la prestation de services d'information, et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-neuvième session ;

51. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session des propositions tendant à doter le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de moyens plus efficaces pour réduire le niveau de sous-représentation de certains États Membres et le nombre d'États Membres non représentés ;

52. *Prie également* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'étudier l'existence sur les marchés locaux de l'emploi des compétences faisant actuellement l'objet d'un recrutement sur le plan international pour les postes de la catégorie des services généraux et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session des conclusions de cette étude et des conséquences à en tirer ;

53. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 57/307 du 15 avril 2003, prie le Secrétaire général d'assurer l'indépendance du Tribunal administratif des Nations Unies et la séparation de son secrétariat du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, et prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session le rapport demandé dans la résolution susmentionnée au sujet de l'indépendance financière du Tribunal ;

54. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des nouveaux progrès accomplis afin de renforcer la capacité de la Commission économique pour l'Afrique de communiquer et de transmettre des données sous forme électronique, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 ;

55. *Réaffirme* les paragraphes 15 et 17 de sa résolution 57/300, dans laquelle elle prie notamment le Secrétaire général de procéder, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne, à une évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité de toutes les activités du Département de l'information et de lui rendre compte de son état d'avancement à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité de l'information et de la Cinquième Commission ;

56. *Réaffirme également* que le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies, en tant que système d'archivage et de consultation des documents officiels, devrait porter sur l'ensemble de l'Organisation, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi et toutes les commissions régionales et, à ce propos, prie le Secrétaire général d'en poursuivre vigoureusement la mise en place et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa cinquante-neuvième session ;

57. *Souligne* qu'elle accorde la priorité à l'amélioration et à la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question de la construction d'installations supplémentaires à l'Office et de lui rendre compte à ce sujet dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, à la lumière de l'expérience de l'exploitation d'installations de conférence modernisées ;

58. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport d'ensemble sur les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du Compte pour le développement, notamment les moyens de mieux cibler la formulation, la complémentarité, l'exécution et l'évaluation des projets, et de formuler des propositions concernant l'augmentation du financement de ce compte, conformément aux résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997 et 54/15 du 29 octobre 1999.

*79^e séance plénière
23 décembre 2003*

Annexe I

Modifications apportées aux textes explicatifs des programmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹, compte tenu des conclusions et des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-troisième session³, et modifications supplémentaires

Chapitre premier

Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.21

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *i* de l'alinéa *e*, ajouter les mots « conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale » après les mots « réforme du Secrétaire général », compte tenu des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Tableau 1.34

Ajouter un indicateur de succès *a* se lisant comme suit : « *a*) Nombre de conflits dont l'Ombudsman aura été saisi et qu'il aura aidé à régler » ; et lire l'alinéa existant en tant qu'alinéa *b*.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Tableaux 2.15, 2.17, 2.19, 2.22, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Dans le tableau 2.15, ajouter une réalisation escomptée et un indicateur de succès *d* libellés comme suit : « *d*) Accroissement de la productivité ».

Dans les tableaux 2.17, 2.19 et 2.26, ajouter une réalisation escomptée et un indicateur de succès *b* libellés comme suit : « *b*) Accroissement de la productivité ».

Dans le tableau 2.22, ajouter une réalisation escomptée et un indicateur de succès *e* libellés comme suit : « *e*) Accroissement de la productivité ».

Dans les tableaux 2.24, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43, ajouter une réalisation escomptée et un indicateur de succès *c* libellés comme suit : « *c*) Accroissement de la productivité ».

Tableau 2.9

Ajouter une réalisation escomptée *c* libellée comme suit : « *c*) Amélioration des résultats des services de conférence à New York et dans tous les autres lieux d'affectation ».

Ajouter un indicateur de succès *c* se lisant comme suit :

- « *c*) i) Utilisation optimale des technologies dans les processus clefs ;
- « ii) Mise à jour des propositions concernant les normes de travail, la productivité et les indicateurs de résultats connexes ;
- « iii) Publication de versions mises à jour de circulaires du Secrétaire général qui définissent les relations entre le Siège et les services de conférence dans les autres lieux d'affectation ».

Tableau 2.13

Supprimer la note « *a* » au bas du tableau et l'appel de note correspondant.

Ajouter un indicateur de succès iii libellé comme suit : « iii) Présentation des documents en temps voulu en respectant pleinement la règle des six semaines ».

Tableaux 2.17, 2.19, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Dans la colonne des indicateurs de succès, sous « Mesures des résultats », remplacer « 2004-2005 (objectif) : à déterminer par une enquête » par « 2004-2005 (objectif) : 90 p. 100 (à déterminer par une enquête) ».

Tableaux 2.15, 2.22, 2.31 et 2.39

Ajouter une réalisation escomptée *c* libellée comme suit : « *c*) Accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants dans les six langues officielles de l'Organisation »; et, dans le tableau 2.22, lire l'alinéa *c* existant en tant qu'alinéa *d*.

Ajouter un indicateur de succès *c* libellé comme suit : « *c*) Nombre et pourcentage de documents établis à l'intention des organes délibérants qui sont produits et diffusés dans les six langues officielles de l'Organisation dans les délais prévus »; et, dans le tableau 2.22, lire l'alinéa *c* existant en tant qu'alinéa *d*.

Paragraphe 2.33, sous-alinéa ii.d. de l'alinéa a

Ajouter un nouveau produit libellé comme suit : « iii. Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-huitième session, conformément à sa résolution 57/283 B ».

Tableau 2.15

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, après les mots « règles pertinentes », ajouter le membre de phrase suivant : « , en particulier la règle des six semaines applicable à la soumission des documents ».

Tableau 2.17

Ajouter un indicateur de succès *b* libellé comme suit : « *b*) Soumission des documents dans les délais requis, conformément à la règle des six semaines »; et lire l'alinéa existant en tant qu'alinéa *a*.

Paragraphe 2.43

Dans la troisième phrase, après les mots « afin que les documents soient plus largement disponibles », insérer le membre de phrase suivant : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité de documents requis par les États Membres ».

Paragraphe 2.45, alinéa b

Ajouter le nouveau produit suivant :

« vi) Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant au cours de sa cinquante-huitième session, conformément à sa résolution 57/283 B ».

Paragraphe 2.46

Dans la troisième phrase, après les mots « une économie de 459 200 dollars », ajouter le membre de phrase suivant : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité de documents requis par les États Membres ».

Tableaux 2.22, 2.31 et 2.39

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, après les mots « conformément aux règles pertinentes », insérer le membre de phrase suivant : « , en particulier pour ce qui est de la règle des six semaines applicable à la publication et à la distribution simultanée des documents destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles ».

Tableaux 2.24, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Ajouter une réalisation escomptée *b* libellée comme suit : « *b*) Soumission de la documentation en temps voulu, conformément à la règle des six semaines » ; et lire l'alinéa existant en tant qu'alinéa *a*.

Ajouter un indicateur de succès *b* libellé comme suit : « *b*) Degré de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la présentation de la documentation en temps voulu » ; et lire l'alinéa existant en tant qu'alinéa *a*.

Chapitre 3
Affaires politiques

Paragraphe 3.7

Après les mots « pour aller plus loin dans le changement (A/57/387), », ajouter les mots « approuvée au paragraphe 26 de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale et ».

Paragraphe 3.16

À la quatrième phrase, supprimer les mots « le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït ; » ; et remplacer le chiffre « 11 » par le chiffre « 10 » au début de la phrase.

Tableau 3.13

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès *i*, ajouter les mots « par des moyens pacifiques ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *ii*, après les mots « dans lesquels », ajouter les mots « des conflits ou des situations de conflit existent, et dans lesquels » ; et supprimer les mots « , y compris en collaboration avec des partenaires ».

*Tableau 3.19**Objectif 1*

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, après les mots « au système des Nations Unies », ajouter les mots « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Dans la colonne des indicateurs de succès, à l'alinéa *a*, ajouter un indicateur de succès ii libellé comme suit : « ii) L'efficacité des services fournis au Comité spécial, à ses séminaires et à l'Assemblée générale ; l'efficacité des travaux, des études analytiques et des rapports sur la situation dans les territoires ; et l'efficacité des campagnes de publicité » ; et lire l'alinéa existant en tant que sous-alinéa i de l'alinéa *a*.

Objectif 2

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter les mots « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.44

L'énoncé du point *d* doit se lire comme suit : « *d*) les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.47

Dans la dernière phrase, remplacer le mot « internationale » par les mots « et de la légalité internationales ».

À la fin du paragraphe, ajouter le membre de phrase suivant : « , conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ».

Tableau 3.21

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès i, supprimer les mots « , tels que mis en évidence par les résultats du vote sur les résolutions pertinentes mises aux voix ».

Tableau 3.25

Dans l'énoncé des indicateurs de succès i et ii de l'alinéa *b*, supprimer les mots « exact et ».

Chapitre 4

Désarmement

Paragraphe 4.39

Dans la quatrième phrase, remplacer le membre de phrase « créés ultérieurement à la demande de l'Assemblée générale, de l'échange d'informations en ligne sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ainsi que sur les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage, » par le membre de phrase suivant : « ci-après stipulés par l'Assemblée générale : compilation de données sur les mesures prises par les États Membres et les organisations internationales pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ; communication aux États Membres de renseignements sur les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage ; ».

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Paragraphe 5.5

Avant la dernière phrase, insérer la phrase suivante : « Le Département continuera également à améliorer la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés lors des recrutements futurs ».

Dans la cinquième phrase, supprimer le mot « également ».

Tableau 5.9

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *c* et de l'indicateur de succès *c*, après les mots « à l'égalité des sexes », ajouter les mots « et de l'équilibre de la représentation géographique ».

Tableau 5.12

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *i*, sous « Mesures des résultats », après « 2004-2005 (objectif) », remplacer les mots « dix semaines après l'obtention de l'autorisation » par les mots « huit semaines après l'obtention de l'autorisation ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *ii*, sous « Mesures des résultats », après « 2004-2005 (objectif) », remplacer « 80 p. 100 » par « 100 p. 100 ».

Tableau 5.14

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *ii* de l'alinéa *b*, sous « Mesures des résultats », après « 2004-2005 (objectif) », remplacer « six mois » par « quatre mois ».

Tableau 5.16

L'énoncé de l'indicateur de succès *ii* de l'alinéa *a* doit se lire comme suit : « ii) Augmentation du nombre d'États Membres avec lesquels le Secrétariat a conclu des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *b*, les mesures des résultats doivent se lire comment suit :

« 2000-2001 : __ p. 100 de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

« 2002-2003 (estimation) : __ p. 100 de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

« 2004-2005 (objectif) : __ p. 100 de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte ».

Paragraphe 5.29

Supprimer le paragraphe 5.29 et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

Ancien paragraphe 5.39

Ce paragraphe doit se lire comme suit : « Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que le Service de la lutte antimines soit doté de ressources suffisantes pour s'acquitter des mandats définis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. »

Chapitre 8

Affaires juridiques

Paragraphe 8.3

Avant les mots « il enregistre et publie les traités ; », ajouter l'objectif suivant : « il aide les États Membres en ce qui concerne l'application du régime juridique international des mers et des océans et du droit des traités ; ».

Paragraphe 8.12

La troisième activité de la Division doit être formulée ainsi : « La Division fournira des services aux fins de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans, facilitant ainsi la compréhension, l'acceptation et, partant, l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et des accords qui en découlent. »

Paragraphe 8.31, sous-alinéa ix de l'alinéa b

À la fin du sous-alinéa, ajouter le membre de phrase suivant : « , tout en accédant aux requêtes des gouvernements relatives aux questions de droit international public par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, selon la pratique établie ».

Tableau 8.14

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès iv de l'alinéa *a*, sous « Mesures des résultats : 2000-2001, 2002-2003 (estimation) et 2004-2005 (objectif) », remplacer « une semaine » par « une semaine, compte tenu de la règle des six semaines concernant la documentation ».

Paragraphe 8.39, sous-alinéa v de l'alinéa a

Le titre « Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme » doit se lire comme suit : « Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 ».

Paragraphe 8.39, sous-alinéa i de l'alinéa b

Ajouter la mention suivante dans les publications en série : « et *Annuaire de la Commission du droit international*, 2002, volumes I et II [résolution 987 (X) de l'Assemblée générale, jugements, avis consultatifs, consultations et décisions de la Cour internationale de Justice] ».

Tableau 8.18

Dans la colonne des indicateurs de succès, à l'alinéa *a*, ajouter un sous-alinéa ix libellé comme suit : « ix) Augmentation du nombre de transactions internationales et du volume des opérations internationales relatives à la dette conformes au régime de la CNUDCI ».

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Paragraphe 9.3

Dans la première phrase, insérer les mots « et sociale » après les mots « la croissance économique ».

Tableau 9.12

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès iii de l'alinéa *a*, ajouter les mots « avec l'aide du Secrétariat ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *b*, après les mots « afin d'aider », remplacer les mots « les pays en développement et les pays en transition » par les mots « tous les pays ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès iii de l'alinéa *d*, ajouter les mots « compte tenu des dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès *f*, ajouter les mots « avec l'aide du Secrétariat ».

Tableau 9.16

L'énoncé de la réalisation escomptée *a* doit se lire comme suit : « *a*) Application effective des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux, notamment par le biais d'initiatives en matière de partenariat mises en œuvre selon les modalités convenues au sein de la Commission du développement durable qui facilitent le respect des engagements approuvés lors du Sommet mondial ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *b*, supprimer les mots « dans toutes les activités de développement durable ».

L'énoncé de l'indicateur de succès *i* de l'alinéa *b* doit se lire comme suit « *i*) Progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies en matière de développement durable, en particulier de ceux qui ont trait à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, et dans l'application du programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables ».

L'énoncé de la réalisation escomptée *e* doit se lire comme suit : « *e*) Renforcement de la capacité de la Commission d'évaluer et de faciliter efficacement des partenariats qui contribuent à la mise en œuvre d'Action 21, du Plan pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ».

L'énoncé de l'indicateur de succès *e* doit se lire comme suit : « *e*) Communication d'informations et de rapports sommaires sur les partenariats selon des modalités transparentes, fondées sur la participation et crédibles, conformément aux procédures approuvées par la Commission du développement durable à sa onzième session ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *f*, insérer les mots « Nord-Sud et » après les mots « en particulier de la coopération ».

Tableau 9.22

Ajouter une réalisation escomptée *f* se lisant comme suit : « *f*) Meilleur accès des gouvernements et des organismes internationaux à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques, telles que sanctions économiques, imposition de mesures de coercition ».

économique, la relation entre désarmement et développement et les aspects pertinent du relèvement et de la reconstruction à l'issue d'un conflit ».

Ajouter un indicateur de succès *f* et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit :

« *f*) Satisfaction des États membres quant à leur accès à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques.

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : à déterminer

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 9.30

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, supprimer les mots « , par les nombreux acteurs concernés, ».

L'énoncé de la réalisation escomptée *e* doit se lire comme suit : « *e*) Capacité accrue des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et en transition, de participer activement au processus du financement du développement ».

Ajouter une réalisation escomptée *f* se lisant comme suit : « *f*) Volonté accrue des gouvernements de bien assurer le suivi de l'application des accords et engagements conclus lors de la Conférence et de continuer à jeter des passerelles entre les organisations et initiatives en ce qui concerne le développement, les finances et le commerce, dans le cadre du programme global de la Conférence ».

Ajouter un indicateur de succès *f* et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit :

« *f*) Satisfaction des États Membres quant à la contribution du sous-programme à un engagement accru des gouvernements en ce qui concerne le suivi de l'application des textes issus de la Conférence.

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : non disponible

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Paragraphe 10.1

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « De plus, le programme est chargé de fournir un appui de suivi efficace pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en prenant pleinement en considération les résultats pertinents du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et la résolution 57/262 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une réunion internationale à Maurice

en 2004 en vue de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 10.4

Dans la première phrase, après les mots « du transport en transit et », insérer les mots « la poursuite de l'application ».

Dans la troisième phrase, après les mots « Département des affaires économiques et sociales », remplacer les mots « et des commissions régionales » par les mots « , des commissions régionales et du Centre Sud ».

Tableau 10.5

Dans l'énoncé de l'objectif, remplacer les mots « se rapprocher des » par les mots « atteindre les ».

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, ajouter les mots « , ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 10.14

Dans l'énoncé du point *d*, après les mots « la situation politique », remplacer le mot « des » par les mots « dans les ».

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Paragraphe 11.16

L'énoncé du facteur externe *b* doit se lire comme suit : « *b*) les organismes des Nations Unies collaborent et coordonnent leurs activités de façon cohérente et efficace ; ».

Supprimer le mot « et » devant le facteur externe *d* et ajouter un facteur externe *e* libellé comme suit : « et *e*) toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'elles ont pris en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ».

Tableau 11.10

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, ajouter les mots « des établissements universitaires, » avant les mots « des médias ».

Chapitre 12

Commerce et développement

Dans l'ensemble du chapitre 12, toute référence aux objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire doit se lire comme suit : « objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, tels qu'ils sont décrits à la section III de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 12.7

Dans la première phrase, remplacer l'adjectif « sectorielles » par l'adjectif « nationales ».

Paragraphe 12.29, sous-alinéa i de l'alinéa a

Avant le sous-alinéa i ainsi libellé « Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement », ajouter un nouveau sous-alinéa i libellé comme suit : « i) Assemblée générale : appui fonctionnel et contribution au dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale » ; et changer en conséquence la numérotation des sous-alinéas suivants.

Tableau 12.10

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e, après les mots « projets de coopération technique de la CNUCED », ajouter les mots « qui favorisent le commerce, la concurrence, le développement des entreprises et les investissements ».

Tableau 12.11

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b, remplacer les mots « Augmentation du nombre d'activités et de contributions intersectorielles » par les mots « Augmentation sensible du nombre d'activités et de contributions intersectorielles ».

Tableau 12.15

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès ii de l'alinéa a, remplacer les mots « ce domaine » par les mots « le domaine du renforcement des capacités en matière de commerce ».

Paragraphe 12.54, sous-alinéa i de l'alinéa a

À la fin de l'énoncé, après les mots « le système commercial multilatéral (2) ; », ajouter le membre de phrase suivant : « , contributions au rapport sur la mise en œuvre de la Conférence internationale sur le financement du développement en ce qui concerne le commerce ; ».

Annexe

Conserver le produit figurant au sous-alinéa i de l'alinéa d du paragraphe 11A.31 du document A/56/6, libellé ainsi : « Services consultatifs fournis aux pays en développement en vue d'améliorer leurs moyens d'attirer les investissements de portefeuille à l'étranger et de maximiser les effets de ces investissements sur leur développement », et celui figurant au sous-alinéa i.b. de l'alinéa a du paragraphe 11A.43 de ce même document, libellé ainsi : « Contributions au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Chapitre 14

Environnement

Paragraphe 14.4

À la fin de la deuxième phrase, ajouter les mots « , ainsi que lors de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue à Carthagène, et du Sommet mondial pour le développement durable ».

Tableau 14.18

L'énoncé de l'indicateur de succès *d* doit se lire comme suit : « *d*) Intensification de la coopération avec les secrétariats de la CNUCED, de l'OMC et de l'Accord multilatéral sur l'environnement afin de faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se complètent ».

L'énoncé de l'indicateur de succès *i* de l'alinéa *e* doit se lire comme suit : « *i*) Nombre accru d'entreprises adhérant aux dispositions pertinentes du Sommet mondial pour le développement durable relatives à la responsabilité des entreprises et au Pacte mondial ».

Paragraphe 14.47, sous-alinéa ii de l'alinéa b

Remplacer le membre de phrase « rapports d'enquête sur les politiques, les pratiques et les indicateurs appropriés, pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie », par le membre de phrase suivant : « rapports d'enquête sur les pratiques appropriées pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie ».

Remplacer le membre de phrase « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les politiques et les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services », par le membre de phrase suivant : « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services ».

Paragraphe 14.47, sous-alinéa i de l'alinéa c

Après le membre de phrase « conseils techniques ciblés à l'intention des institutions financières pour influencer sur leurs décisions en matière d'investissements de sorte qu'elles favorisent l'utilisation rationnelle de l'énergie et les formes d'énergie renouvelables », ajouter les mots « , ainsi que les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles ».

Tableau 14.26

Dans la colonne intitulée « Suite donnée à la recommandation », remplacer le paragraphe se lisant comme suit :

« Après 2003, période d'essai du barème indicatif des contributions, le PNUE devrait en établir le bilan et élaborer, pour le prochain exercice biennal (2004-2005), un nouveau barème invitant tous les États Membres à verser des contributions d'un montant approprié et prévisible. »

par le paragraphe suivant :

« Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement examinera en 2004 l'efficacité du système et prendra, le cas échéant, une décision. »

Chapitre 15

Établissements humains

Tableau 15.10

L'énoncé de la réalisation escomptée *i* doit se lire comme suit : « *i*) Plus grande sensibilisation à la situation des pauvres des zones urbaines et renforcement de la

coopération et des partenariats visant à améliorer les logements insalubres, conformément à l'objectif de développement du Millénaire concernant les "Villes sans taudis ni bidonvilles" ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *i*, après le mot « pays », insérer les mots « et autres partenaires du Programme pour les établissements humains ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *j*, supprimer les mots « des sources d'énergie renouvelables et ».

L'énoncé de l'indicateur de succès *j* doit se lire comme suit : « *j*) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de promouvoir l'accès à divers services efficaces en matière d'énergie ainsi qu'à des transports publics et non motorisés ».

Chapitre 16

Prévention du crime et justice pénale

Tableau 16.7

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *e*, remplacer le mot « nombre » par le mot « pourcentage » et modifier les mesures des résultats en conséquence.

Chapitre 17

Contrôle international des drogues

Tableau 17.7

L'énoncé de l'indicateur de succès *ii* doit se lire comme suit : « *ii*) Utilisation pleine et efficace des ressources ».

Tableau 17.10

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *c*, supprimer les mots « dans les meilleurs délais ».

Tableau 17.12

Dans les mesures des résultats figurant au sous-alinéa *i* de l'alinéa *c*, sous « 2004-2005 (objectif) », supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 p. 100 de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Supprimer l'indicateur de succès *ii* de l'alinéa *c*, et supprimer le « *i* » devant l'indicateur de succès précédent.

Dans les mesures des résultats figurant aux alinéas *f* et *h*, sous « 2004-2005 (objectif) », supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 p. 100 de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Tableau 17.13

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée *b*, ajouter les mots « à la demande des gouvernements » après le mot « traités ».

L'énoncé de l'indicateur de succès *b* doit se lire comme suit : « *b*) Nombre d'États Membres ayant bénéficié de l'appui du Secrétariat pour devenir parties à l'un des trois traités relatifs au contrôle des drogues ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *c*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après le mot « désignant ».

Tableau 17.15

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, remplacer le mot « adoptant » par les mots « ayant adopté avec l'appui du Secrétariat ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *b*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après les mots « mis en place ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *c*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après le mot « utilisent ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *d*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après les mots « mis en place ».

Tableau 17.17

Objectif 1

L'énoncé de l'indicateur de succès *a* doit se lire comme suit : « *a*) Un appui accru du PNUCID aux États Membres en vue d'établir ou de renforcer des stratégies nationales visant à réduire ou éliminer les cultures illicites, notamment des mesures complètes telles que des programmes relatifs au développement d'activités de substitution, à la répression et à l'éradication ».

Dans l'énoncé des indicateurs de succès *b*, *c* et *d*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après les mots « pays qui ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *i* de l'alinéa *e*, insérez les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après les mots « États Membres qui ».

Objectif 2

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, insérer les mots « , avec l'appui du Secrétariat, » après le mot « qui ».

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Paragraphe 18A.25

Après les mots « initiatives de développement en Afrique », remplacer la virgule par un point et insérer le membre de phrase suivant : « Tout en prenant en considération la nouvelle organisation et le nouveau programme de travail de la Commission du développement durable relatif aux forums d'application régionaux, il y parviendra ».

Tableau 18A.10

L'énoncé de la réalisation escomptée *a* doit se lire comme suit : « *a*) Capacité améliorée des États membres d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies de développement visant à pourvoir aux besoins des pauvres, compte tenu des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des priorités du NEPAD ».

Tableau 18A.12

L'énoncé de la réalisation escomptée *a* doit se lire comme suit : « *a*) Meilleure sensibilisation des décideurs au lien indissociable unissant les trois composantes du développement durable et à la nécessité de les intégrer ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, remplacer les mots « où des études de la Commission sont citées » par les mots « où il est fait référence à des études de la Commission » ; et dans l'énoncé des mesures des résultats correspondantes, remplacer le mot « citations » par le mot « références ».

L'énoncé de la réalisation escomptée *c* doit se lire comme suit : « *c*) Prise en compte des questions interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains dans les politiques de développement durable ».

Tableau 18A.18

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, remplacer les mots « formés par la CEA » par les mots « , avec l'assistance de la CEA, ».

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 7

Le titre du sous-programme doit se lire comme suit : « Développement social : problèmes persistants et nouveaux problèmes ».

Paragraphe 19.7

Remplacer les mots « aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral ainsi qu'aux autres pays en développement » par les mots « aux pays en développement et aux pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.40, sous-alinéa ii de l'alinéa c

Au début et à la fin du sous-alinéa, remplacer les mots « dans les pays les moins avancés et les pays en transition » par les mots « surtout dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.48, sous-alinéas ii, iii et iv de l'alinéa c

Ajouter les mots « et des technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles » après les mots « de l'énergie ».

Tableau 19.22

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, remplacer les mots « problèmes sociaux » par les mots « problèmes de développement social ».

Supprimer l'indicateur de succès *i* de l'alinéa *a* et supprimer « ii » devant l'indicateur suivant.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 21.10

Ajouter, en tant qu'indicateurs de succès *c* et *d*, les indicateurs de succès *d* et *e* cités au paragraphe 17.9 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.12

Ajouter, en tant qu'indicateurs de succès iii, iv et v, les indicateurs de succès cités au paragraphe 17.13 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.14

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *c*, insérer les mots « et technique, » après les mots « coopération régionale ».

Insérer, en tant qu'indicateurs de succès ii et iii de l'alinéa *c*, les indicateurs de succès *a* et *b* cités au paragraphe 17.18 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 ; et lire l'indicateur de succès existant en tant qu'indicateur de succès *i* de l'alinéa *c*.

Tableau 21.16

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *c*, insérer les mots « , avec l'aide de la CEPALC, » après les mots « qui adaptent ».

Paragraphe 21.60

Le texte de ce paragraphe doit se lire comme suit : « Ce sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où : *a*) l'intégration d'une perspective antisexistes dans la région continuera de bénéficier du plein appui des pays de la région ; et *b*) les États membres continueront d'appuyer les activités du sous-programme ».

Tableau 21.20

Ajouter, en tant qu'indicateurs de succès iv et v de l'alinéa *a*, les indicateurs de succès *a* et *c* cités au paragraphe 17.33 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. À la fin de chaque indicateur de succès, insérer les mots « , avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Tableau 21.22

Ajouter, en tant qu'indicateur de succès ii de l'alinéa *b*, l'indicateur de succès *b* cité au paragraphe 17.37 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 ; et lire l'indicateur de succès existant en tant qu'indicateur de succès *i* de l'alinéa *b*.

Tableau 21.24

Ajouter, en tant que réalisation escomptée *e*, la réalisation escomptée *a* citée au paragraphe 17.41 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Ajouter, en tant qu'indicateur de succès *e*, l'indicateur de succès *a* cité au paragraphe 17.42 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.28

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès ii de l'alinéa *a*, après les mots « internationaux et régionaux », ajouter les mots « , avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Ajouter, en tant qu'indicateurs de succès iii et iv de l'alinéa *a*, les indicateurs de succès *d* et *e* cités au paragraphe 17.50 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.30

Ajouter, en tant que réalisations escomptées *c*, *d* et *e*, les réalisations escomptées *a*, *c* et *d* citées au paragraphe 17.54 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Ajouter, en tant qu'indicateurs de succès *c*, *d* et *e*, les indicateurs de succès *a*, *b* et *c* cités au paragraphe 17.55 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.32

Insérer, en tant qu'indicateur de succès ii de l'alinéa *c*, l'indicateur de succès *b* cité au paragraphe 17.59 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005; et lire l'indicateur de succès ii en tant qu'indicateur de succès iii.

Chapitre 23**Programme ordinaire de coopération technique***Paragraphe 23.35*

Au sous-alinéa i de l'alinéa *a*, en ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement et les pays en transition » par les mots « en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ».

Au sous-alinéa i de l'alinéa *e*, à la treizième ligne, après les mots « de politique en matière », ajouter les mots « de rendement énergétique, de technologies de pointe applicables aux combustibles fossiles et ».

Au sous-alinéa ii de l'alinéa *e*, remplacer les mots « les sources d'énergie renouvelables » par les mots « l'application du paragraphe 20 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'énergie ».

Au sous-alinéa i de l'alinéa *f*, en ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays en transition » par les mots « en particulier des pays en développement et des pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ».

L'énoncé figurant au sous-alinéa iii de l'alinéa *g* doit se lire comme suit : « iii) Projet sur le terrain concernant le développement social, y compris les nouvelles questions sociales ».

Chapitre 24**Droits de l'homme***Paragraphe 24.3*

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 24.4

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 24.5

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 24.6

La dernière phrase doit se lire comme suit : « Au cours de l'exercice biennal, le Haut Commissariat s'emploiera à réaliser l'objectif d'une plus grande efficacité et d'une meilleure gestion, compte tenu des résolutions et décisions pertinentes, ainsi que des recommandations déjà formulées à ce sujet ».

Paragraphe 24.8, sous-alinéa ii de l'alinéa a

Ce sous-alinéa doit se lire comme suit : « ii) Au titre du sous-programme 1, un nouveau poste P-4 dont le titulaire sera chargé de diriger les travaux de recherche et d'analyse sur l'exercice du droit au développement, notamment sur les stratégies devant permettre d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Paragraphe 24.15, alinéa e

Supprimer l'alinéa *e* et changer en conséquence la lettre initiale des alinéas suivants.

Paragraphe 24.29

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Des propositions spécifiques à ce sujet seront présentées à l'Assemblée générale conformément à la décision figurant au paragraphe 4 de sa résolution 54/244 ».

Tableau 24.11

Ajouter une réalisation escomptée *e* ainsi libellée : « *e*) Efforts accrus pour contribuer à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »; et ajouter un indicateur de succès *e* ainsi libellé : « *e*) Augmentation du nombre d'activités exécutées en application des mandats ».

Paragraphe 24.39

Le point *c* doit se lire comme suit : « *c*) la création d'un poste P-4, dont le titulaire, en dirigeant des travaux de recherche et d'analyse, aidera à renforcer la capacité de mise en œuvre du droit au développement, y compris des stratégies devant permettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Paragraphe 24.58

La deuxième phrase doit se lire comme suit : « Le Haut Commissariat déploie des équipes sur le terrain à la suite de décisions prises par les organes intergouvernementaux compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment par la Commission des droits de l'homme, conformément à leurs mandats respectifs. »

Dans la cinquième phrase, remplacer les mots « et en créant une culture des droits de l'homme » par les mots « et en instituant une éducation et une formation aux droits de l'homme ».

Chapitre 25

Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Paragraphe 25.4

Dans la dernière phrase, remplacer les mots « programme de travail » par les mots « sous-programme de travail concernant la protection internationale ».

Tableau 25.5

L'énoncé de la réalisation escomptée *d* doit se lire comme suit : « *d*) Réaliser des progrès en vue de trouver une solution durable en planifiant, en facilitant et en organisant effectivement le rapatriement volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, et en assurant ultérieurement le suivi de la situation dans les pays où ils retournent ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *d*, après les mots « dans leur foyer », ajouter les mots « , dans le cadre d'opérations de rapatriement volontaire, ».

L'énoncé de la réalisation escomptée *e* doit se lire comme suit : « *e*) Encourager, lorsque cela est possible, l'intégration locale en tant que solution durable possible, conformément à la stratégie élaborée par le Haut Commissaire (Développement par l'intégration locale) ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *ii* de l'alinéa *f*, ajouter ce qui suit :

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : non disponible

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *f*, ajouter un sous-alinéa *iii* libellé comme suit :

« *iii*) La mesure dans laquelle les outils destinés à améliorer le suivi et le contrôle des opérations de réinstallation ont été adoptés.

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : non disponible

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Mettre un point à la fin de la réalisation escomptée *c*, et ajouter le texte de la réalisation escomptée *g* à la réalisation escomptée *c*.

Fusionner les indicateurs de succès *c* et *g* de façon à obtenir, dans l'alinéa *c*, les deux sous-alinéas suivants :

« *i*) Diminution du nombre des cas de violence sexuelle et à motivation sexiste signalés dans les dispensaires des camps de réfugiés ; »

« *ii*) Nombre de plans annuels d'opérations par pays tenant compte des cinq catégories prioritaires et des secteurs clefs ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *c*, ajouter un sous-alinéa *iii* ainsi libellé :

« *iii*) Établissement d'indicateurs mesurables correspondant aux cinq engagements du Haut Commissaire.

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : non disponible

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 25.6

L'énoncé de l'indicateur de succès i de l'alinéa *b* doit se lire comme suit : « Le nombre d'initiatives incorporant la qualité de vie des réfugiés et des collectivités locales environnantes dans les plans nationaux de développement ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès ii de l'alinéa *b*, supprimer les mots « par rapport à des critères de base ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès iii de l'alinéa *b*, remplacer les mots « de microfinancement » par le mot « d'autosuffisance ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *d*, remplacer le mot « protéger » par le mot « aider »; et, à la fin de l'énoncé, ajouter les mots « , grâce à la fourniture de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale, dans un souci de partage des charges et dans un esprit de solidarité internationale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès ii de l'alinéa *d*, supprimer les mots « et à la stratégie de développement par l'intégration locale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *d*, ajouter un sous-alinéa iii se lisant comme suit : « iii) Augmentation du niveau des contributions volontaires fournies par la communauté internationale ». Pour cet indicateur de succès, ajouter les mots « Mesures des résultats : à déterminer ».

Chapitre 28

Information

Paragraphe 28.3

Les deux premières phrases doivent se lire comme suit : « Le mandat fondamental du Département de l'information est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946, et sa mission principale est de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées et actualisées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence, tout en se conformant à l'article 5.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, d'établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation, conformément à la résolution 57/130 B de l'Assemblée générale ».

Dans la dernière phrase, après les mots « a été reformulée comme suit », insérer les mots « , ce dont le Comité de l'information s'est félicité ».

Paragraphe 28.4

La deuxième phrase doit se lire comme suit : « Son message de base, inspiré par les priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire), portera sur l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie de VIH/sida, la lutte contre le terrorisme international et les besoins du continent africain (voir résolution 57/130 B), ainsi que sur la coopération internationale, les transferts de technologie et la transparence dans le domaine du commerce international ».

Paragraphe 28.11

À la fin de la troisième phrase, après les mots « pour l'Europe occidentale », insérer les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Tableau 28.7

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter les mots « , et en évaluant cet impact grâce à une révision annuelle des programmes ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès *d*, ajouter les mots « , dans la suite donnée aux conclusions tirées des évaluations annuelles de l'impact des programmes ».

Paragraphe 28.29

Dans la première phrase, supprimer les mots « ou arrêtées par le Secrétaire général ».

À la fin de la seconde phrase, remplacer les mots « en s'appuyant sur la Déclaration du Millénaire » par les mots « énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ».

Paragraphe 28.30

La deuxième phrase doit se lire comme suit : « Sous la direction du Service des centres d'information du Siège, les centres et services d'information des Nations Unies et les composantes information des bureaux des Nations Unies, ainsi que les pôles régionaux, le cas échéant, contribueront pour beaucoup à diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies partout dans le monde, notamment dans les régions mentionnées dans la Déclaration du Millénaire et dans les centres d'information, en tant "qu'antennes régionales" du Département de l'information, et s'emploieront, par le biais d'intermédiaires locaux, à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur des activités de l'Organisation au niveau local, en tenant compte du fait que les informations en langues locales ont un plus grand retentissement auprès des populations locales ».

Paragraphe 28.31

À la fin de la première phrase, après les mots « vers des pôles d'information régionaux situés dans des endroits stratégiques », ajouter les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Paragraphe 28.33

Supprimer la dernière phrase.

Tableau 28.10

Dans l'énoncé de l'objectif, après les mots « dans les domaines prioritaires », ajouter les mots « , énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, remplacer les mots « sur les questions prioritaires » par les mots « conformes aux priorités établies par l'Assemblée générale ».

Paragraphe 28.50

À la fin de la première phrase, remplacer les mots « les États Membres » par les mots « les organes intergouvernementaux en collaboration avec les États Membres ».

Tableau 28.18

Insérer « a » devant le libellé de la réalisation escomptée et devant celui de l'indicateur de succès. Ajouter les mots suivants à la fin de l'indicateur de succès a : « ; nombre de visites du site Web de l'Organisation des Nations Unies, par langue officielle, et nombre de programmes radiodiffusés, par langue ».

Ajouter une réalisation escomptée b se lisant comme suit : « b) Respect des délais de soumission des documents photographiques et vidéos ».

Ajouter un indicateur de succès b ainsi libellé : « b) Délai dans lequel les documents photographiques et vidéos sont mis à la disposition des organisations de presse et des médias à l'issue des manifestations ».

Tableau 28.22

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès a, ajouter ce qui suit : « ; nombre de projets réalisés collectivement ou en coordination par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et d'autres bibliothèques des Nations Unies ; et nombre de visites du site Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, par langue officielle ».

Paragraphe 28.66

Après les mots « dans les domaines prioritaires, », remplacer la fin de la phrase par le texte suivant : « en s'inspirant des priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

Tableau 28.24

Dans l'énoncé de l'objectif, remplacer les mots « de la Déclaration du Millénaire » par les mots « des priorités du plan à moyen terme et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès, ajouter ce qui suit : « ; nombre de lecteurs de la *Chronique de l'ONU*, par langue officielle ; et nombre de références faites dans des journaux et des revues à des articles publiés dans la *Chronique de l'ONU* ».

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Tableau 29A.5

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c, ajouter le mot « efficaces » après les mots « services d'appui ».

Tableau 29A.8

Dans l'énoncé de l'objectif 1, remplacer les mots « la réforme mise en œuvre par le Secrétaire général » par les mots « les réformes menées au sein de l'Organisation ».

Sous l'objectif 1, ajouter un indicateur de succès ii libellé comme suit : « ii) Degré de satisfaction exprimé par les organes intergouvernementaux », et une nouvelle mesure des résultats correspondante se lisant comme suit : « Enquêtes périodiques auprès des États Membres » ; et lire l'indicateur de succès existant en tant qu'indicateur de succès i.

Tableau 29A.10

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, ajouter « liées aux affaires disciplinaires ainsi qu'aux plaintes déposées et aux recours intentés par le personnel ».

Chapitre 29B**Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité***Tableau 29B.5*

Dans l'énoncé de l'objectif, après le mot « procédures », ajouter les mots « prévues dans le règlement financier et les règles de gestion financière et dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

*Tableau 29B.8**Objectif 1*

Ajouter une réalisation escomptée *b* libellée comme suit : « *b*) Meilleure application et respect accru par les départements et services du Secrétariat du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation » ; et lire la réalisation escomptée existante en tant que réalisation escomptée *a*.

Ajouter un indicateur de succès *b* libellé comme suit : « *b*) Diminution du nombre d'avis des organes de contrôle concluant au non-respect du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et d'autres procédures et directives budgétaires ayant trait au budget ordinaire, au budget des opérations de maintien de la paix, aux ressources extrabudgétaires et aux budgets des tribunaux » ; et lire les indicateurs de succès *a* et *b* en tant qu'indicateurs de succès *i* et *ii* de l'alinéa *a*.

Objectif 2

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, après les mots « demandes de remboursement de frais de voyage », ajouter les mots « et des demandes relatives à la paie, aux assurances, aux notes de frais et aux demandes de remboursement » ; et ajouter un indicateur de succès *c* ainsi libellé : « *c*) Les rapports financiers sont présentés aux dates exigées ».

Tableau 29B.10

Sous l'objectif 1, déplacer le texte de l'indicateur de succès *b* dans un nouveau sous-alinéa *i*, et ajouter un indicateur de succès *ii* ainsi libellé : « *ii*) Les documents budgétaires sont présentés aux dates exigées ».

Sous l'objectif 1, ajouter une réalisation escomptée *c* libellée comme suit : « *c*) Respect accru de la règle 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation » ; et ajouter un indicateur de succès *c* libellé comme suit : « *c*) Nombre de chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 faisant apparaître qu'un certain nombre de produits ont été supprimés parce que dépassés, inutiles ou d'utilité marginale ».

Paragraphe 29B.31

Au sous-alinéa ii de l'alinéa *a*, ajouter les mots « , si ces rapports sont demandés » après les mots « les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes ».

Chapitre 29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Tableau 29C.9

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, ajouter les mots « , compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès ii, ajouter les mots « compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès iii, dans les mesures des résultats, avant les mots « Nombre d'États Membres non représentés », insérer une nouvelle mesure des résultats libellée comme suit : « Niveau de la sous-représentation des États Membres : à déterminer ».

Paragraphe 29C.22

Au sous-alinéa ii de l'alinéa *a*, après les mots « l'équilibre hommes-femmes », ajouter les mots « , la représentation géographique, ».

À la fin du sous-alinéa *i.e.* de l'alinéa *b*, ajouter les mots « et compte tenu de la planification du remplacement du personnel partant à la retraite ».

Chapitre 29D

Bureau des services centraux d'appui

Tableau 29D.5

À la fin de la réalisation escomptée *a*, ajouter le membre de phrase suivant : « améliorant ainsi l'application du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès iii de l'alinéa *a*, remplacer le mot « intégrale » par les mots « efficace et économique ».

Tableau 29D.12

L'objectif doit se lire comme suit : « Assurer à l'Organisation des services d'achat de qualité et faire en sorte que les mécanismes soient efficaces et les sources diversifiées ».

Ajouter une réalisation escomptée *c* se lisant comme suit : « *c*) Amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'Organisation », et un indicateur de succès *c* ainsi libellé : « *c*) Nombre de nouveaux fournisseurs agréés ».

Chapitre 29E
Administration (Genève)

Chapitre 29F
Administration (Vienne)

Chapitre 29G
Administration (Nairobi)

Tableau 29E.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée *f*, ajouter les mots « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'Organisation ».

Paragraphe 29F.20

À la fin des alinéas *a* et *b*, ajouter les mots « suivant le principe de la représentation géographique, en tenant compte de l'Article 101 de la Charte ».

Tableau 29G.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée *f*, ajouter les mots « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'Organisation ».

Tableaux 29E.6 (Objectif), 29E.8 (Objectif 1), 29F.7 (Objectif), 29F.9 (Objectif 1), 29G.6 (Objectif) et 29G.8 (Objectif 1)

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter les mots « dans le but de parvenir à une plus grande rentabilité et efficacité des opérations ».

Ajouter un indicateur de succès ii ainsi libellé : « ii) Économies réalisées grâce aux mesures d'efficacité » ; et lire l'indicateur de succès existant en tant qu'indicateur de succès i.

Chapitre 30
Contrôle interne

Tableau 30.8

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, après le mot « non-respect », ajouter les mots « par les directeurs de programme ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée *b*, après le mot « organisation », ajouter les mots « et amélioration de l'efficacité ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *b*, remplacer les mots « de recommandations visant une délégation officielle » par les mots « d'audits sur la délégation de pouvoir ».

L'indicateur de succès *c* devient l'indicateur de succès i de l'alinéa *c* ; ajouter un indicateur de succès ii se lisant comme suit : « ii) Montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées » ; et ajouter sous les mesures des résultats correspondantes les mots « À déterminer ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *d*, supprimer les mots « et de missions » et remplacer la virgule après « réunions » par « et ».

Tableau 30.10

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée *a*, ajouter les mots « , conformément aux mandats ».

Tableau 30.12

Ajouter un indicateur de succès iii se lisant comme suit :

« iii) Nombre de cas réglés

« *Mesure des résultats* :

« À déterminer ».

Annexe

Dans la colonne intitulée « Raison », pour le sous-alinéa ii.b. de l'alinéa *a* du paragraphe 28.22, insérer les mots « y compris dans le plan à moyen terme, et d'encourager l'auto-évaluation dans les autres départements et bureaux ».

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Tableau 31.9

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès *a*, ajouter ce qui suit :

« *Mesures des résultats* :

« 2000-2001 : à déterminer

« 2002-2003 (estimation) : à déterminer

« 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 31.24

Sous l'objectif 1, ajouter une réalisation escomptée *b* libellée comme suit : « *b*) Veiller à une coordination adéquate entre les organismes des Nations Unies afin de garantir la protection et la sécurité du personnel » ; et lire la réalisation escomptée existante en tant que réalisation escomptée *a*.

Ajouter un indicateur de succès *b* libellé comme suit :

« *b*) i) Réduction du nombre d'incidents concernant la sécurité sur le terrain qui auraient pu être évités ;

« ii) Augmentation de la participation aux séances communes de formation aux questions de sécurité organisées sur le terrain par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité ;

« iii) Respect par tous les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires des obligations qui leur incombent en tant que responsables des questions de sécurité. » ;

et lire l'indicateur de succès existant en tant qu'indicateur de succès *a*.

Annexe II**Tableau d'effectifs pour 2004 et 2005**

<i>Catégorie</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Vice-Secrétaire général	1	1
Secrétaire général adjoint	27	27
Sous-Secrétaire général	21	21
D-2	84	84
D-1	253	253
P-5	706	706
P-4/3	2 341	2 342
P-2/1	477	477
Total partiel	3 910	3 911
Agents des services généraux		
1 ^{re} classe	274	274
Autres classes	2 673	2 673
Total partiel	2 947	2 947
Autres catégories		
Services de sécurité	218	218
Agents locaux	1 677	1 677
Service mobile	185	185
Corps de métiers	181	181
Total partiel	2 261	2 261
Total	9 118	9 119

Annexe III

Nouveaux postes approuvés dans le cadre de l'examen des propositions initiales du Secrétaire général

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Bureau de l'Ombudsman	1 D-1
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 P-5
Chapitre 3. Affaires politiques	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1 P-3, 1 Service de sécurité
Chapitre 4. Désarmement	
Armes de destruction massive	1 P-5
Désarmement régional	1 D-1
Chapitre 8. Affaires juridiques	
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	1 D-2, 1 P-5, 1 P-2
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Direction exécutive et administration	1 SSG, 1 P-5
Appui au Conseil économique et social et coordination	1 P-5
Population	1 P-5, 1 P-3
Financement du développement	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones	1 P-3, 1 P-2
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 D-1
Chapitre 12. Commerce et développement	
Investissement, développement des entreprises et technologie	1 P-4
Appui au programme	1 D-2
Chapitre 14. Environnement	
Direction exécutive et administration	1 P-5
Chapitre 15. Établissements humains	
Logement et développement durables des établissements humains	1 P-4
Suivi du Programme pour les établissements humains	1 P-5
Chapitre 16. Prévention du crime et justice pénale	
	1 P-4
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Pauvreté et développement	1 P-2
Statistiques	1 P-2
Environnement et développement durable	1 P-2
Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux	1 P-2
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	
Environnement et établissements humains	1 P-2
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-4
Chapitre 24. Droits de l'homme	
Droit au développement, recherche et analyse	1 P-4
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	1 P-5, 1 P-4
Services consultatifs, établissement des faits et activités hors siège	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine	
	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3
Chapitre 27. Aide humanitaire	
Situations d'urgence complexes	1 P-4, 1 P-3
Secours en cas de catastrophe	1 P-3
Chapitre 29. Gestion et services centraux d'appui	
Services de gestion (Nairobi)	1 SG (Agent local)
Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)	1 P-4, 5 SG (Agents locaux)
Gestion des ressources humaines (Nairobi)	2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 5 SG
Total	62

Abréviations : SG = agent des services généraux ; SSG : Sous-Secrétaire général.

Annexe IV

Conversion de ressources temporaires en postes permanents

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	
Services d'interprétation, des séances et des publications (New York)	2 P-5, 3 P-4, 5 P-3
Chapitre 3. Affaires politiques	
Affaires du Conseil de sécurité	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1, 5 SG (autres classes)
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	
Greffé	5 P-2/1
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 SGA, 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 5 SG (autres classes)
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
Mobilisation de l'appui international	1 SGA, 1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 SG (autres classes)
Chapitre 24. Droits de l'homme	
Services consultatifs, établissement des faits et activités hors siège	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3
Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Services opérationnels	1 P-3, 1 P-2, 2 SG (autres classes)
Total	52

Abbreviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SG = agent des services généraux.